



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DU « CAFÉ DE SPÉCIALITÉ CALÉDONIEN »

OBJECTIFS ET MODALITES

La Nouvelle-Calédonie, terre riche en ressources naturelles et en savoir-faire agricoles, aspire à valoriser son café « haut de gamme » sur le marché local et international. Dans cette perspective, l'Agence rurale qui souhaite participer à poser les conditions d'émergence d'une filière d'excellence, lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'une démarche de valorisation du « Café de spécialité Calédonien ».

1°) Référentiel qualité pour le café de spécialité calédonien

Pour garantir la qualité tout au long de la chaîne de production de café de spécialité en Nouvelle-Calédonie, il est impératif d'établir un référentiel exhaustif, de la parcelle à la tasse. Ce référentiel définira les critères à respecter, assurant ainsi la transparence, la traçabilité et la qualité des produits finaux, conformément aux standards des cafés de spécialité. Il comprendra notamment un système de notation sensorielle des cafés verts ou torréfiés, permettant une appréciation objective de leur profil aromatique et de leur valeur économique. En mettant l'accent sur l'identification et la renommée des terroirs calédoniens à travers cette évaluation, le référentiel vise à positionner les cafés de spécialité de Nouvelle-Calédonie comme des produits de haute qualité et à les différencier, tant sur le marché local que sur le marché international.

2°) Certification Q-Grader

Le café de spécialité, pour être reconnu comme tel, doit être noté au minimum 80/100 d'après l'échelle de notation standardisée de la SCA (Specialty Coffee Association) qui garantit une notation juste et équitable. L'évaluation est effectuée par un « Q-Grader », spécialiste du café en termes de dégustation, de classification et d'évaluation des cafés. Cette certification « Q-Grader », absente du territoire, est indispensable pour mener la démarche à son terme et rentre donc dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

IMPACTS ATTENDUS

- Structurer une filière « Café de spécialité » calédonienne ;
- Valoriser le terroir calédonien sur le marché local et international ;
- Remobiliser les producteurs de café de qualité en Nouvelle-Calédonie ;
- Accroître la crédibilité des évaluations de la qualité des cafés de spécialité produits en Nouvelle-Calédonie ;
- Faciliter l'exportation du café d'excellence calédonien en renforçant sa réputation sur les marchés internationaux ;
- Prévenir les déséquilibres économiques néfastes au développement de la filière café de spécialité, tels que des fluctuations de prix excessives ou une qualité non standardisée.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute personne, physique ou morale, installée durablement en Nouvelle-Calédonie et en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

1. Qualité de l'offre qui devra détailler les modalités d'approche pour atteindre les objectifs (méthodologie, planning, coûts détaillés y compris pour la certification « Q-Grader » ;
2. Capacités techniques et expérience : les candidats doivent démontrer une expertise solide dans le domaine du café, y compris une expérience significative dans la culture, la production ou la valorisation du café de spécialité ;
3. Innovation et créativité ;
4. Impact social, économique et environnemental.

L'Agence rurale retiendra les candidats répondant au mieux à ces critères afin de leur présenter les modalités détaillées de l'opération. L'Agence rurale se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à manifestation d'intérêt.

Les éléments minimaux de réponse attendus sont :

- Identité, coordonnées (tel / mail), copie du RIDET/K Bis ;
- Reformulation de l'approche permettant d'atteindre les objectifs fixés ;
- CV du candidat décrivant ses compétences techniques et son expérience dans le domaine du café, notamment du café d'excellence, sa culture et sa valorisation à une échelle internationale ; en joignant une copie des éventuels diplômes et/ou attestations de formation en lien avec le sujet.

Date limite de manifestation d'intérêt : au plus tard le 17/05/2024 par mail contact@agencerurale.nc

Plus d'informations sur demande.

Tél : 26 09 60 – 30, route de la Baie des Dames – Forum du CENTRE – Ducos - BP 27820 98863 Nouméa
Cedex – www.agence-rurale.nc